

Sécurité à bord des navires à passagers

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 1804019F — Mise à jour : 12 décembre 2025

Organisme responsable : **CEPS FPC**

Contenu

Objectifs

Assurer la gestion des situations de crise et de comportement humain ; d'assurer l'encadrement et la sécurité des passagers

Programme

La formation « Sécurité à bord des navires à passagers » permet l'apprentissage de l'encadrement des passagers, les limites d'exploitation, la sécurité de l'embarquement et débarquement des passagers, la démonstration de l'utilisation des engins de sauvetage, la maîtrise des situations de crise et la gestion du stress

- Encadrement des passagers : 2 h 30
- Sécurité des locaux et des passagers : 2 h 30
- Gestion de crise : 7h
- Familiarisation : 2h

Optional : Sécurité des passagers, de la cargaison et intégrité de la coque + 8h

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée Aucun prérequis	Niveau de sortie Sans niveau spécifique
---	---

Liste des certifications

Sécurité maritime : navires à passager

Métiers associés

- N3102** — Équipage de la navigation maritime
- N3201** — Exploitation des opérations portuaires et du transport maritime

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2151250	Présentiel	LORIENT	31/12/2025	30/12/2026

Source : GREF Bretagne #1804019F